



COURT OF APPEAL OF YUKON

Cour d'appel du Yukon

Directive de pratique (en matière civile ou criminelle)

Titre : Cahiers d'appel dans les appels en matière civile ou criminelle

Date de délivrance : 18 mai 2017

En vigueur : 01 juin 2017

Référence : *Cahiers d'appel dans les appels en matière civile ou criminelle*
(directive de pratique en matière civile ou criminelle 01 juin 2017)

Les cahiers d'appel dans les appels en matière civile doivent être conformes à la règle 26 et la formule 12 des *Règles de procédure en matière civile*. En plus de ce que prévoit la formule 12, l'impression des pages du cahier d'appel peut être recto, ou recto verso.

Les cahiers d'appel dans les appels en matière criminelle doivent être conformes à la règle 8 et la formule 4 des *Règles pour les appels en matière criminelle*. En plus de ce que prévoit la formule 4, l'impression des pages du cahier d'appel peut être recto, ou recto verso.


L'honorable juge en chef Bauman
pour la Cour d'appel du Yukon

Historique : il s'agit d'une nouvelle directive de pratique